



## DECLARATION CFE-CGC SEGUR

Monsieur le Président,

Le 12 avril, le Ministre de la santé a annoncé lors d'une réunion du comité de suivi du Ségur de la santé, une nouvelle étape dans la revalorisation des métiers des soignants.

Les personnels paramédicaux devraient voir leurs grilles de salaire revues à la hausse dès octobre 2021.

La crise sanitaire a exacerbé la souffrance des soignants, et le manque de personnels augmente encore les tensions hospitalières.

Cette mesure a pour but de « donner des perspectives aux soignants déjà dans le système de santé » et « d'améliorer l'attractivité de ces métiers ».

Monsieur le Président, les salariés de l'entreprise et les représentants du personnel se posent la question de savoir si les grilles salariales des personnels de la CANSSM seront réévaluées et quand?

Déclaration CFE-CGC au CSE du 12/04/2021

## REVALORISATION SALARIALE POUR TOUS ?

Les organisations syndicales n'ont cessé de réclamer l'application du Ségur de la Santé à tous les salariés de la CANSSM sans distinction. Cette discrimination entre salariés d'une même entreprise est inconcevable pour la CFE-CGC :

**« MEME EMPLOI=MEME SALAIRE »**

## INAPTITUDES

De plus en plus de dossiers d'inaptitudes sont présentés au CSE. La CFE-CGC conseille aux personnels concernées par ce type de procédures de se rapprocher de leurs représentants le plus tôt possible afin de bénéficier d'un accompagnement tout au long de cette démarche.

Vous pouvez contacter vos représentants CFE-CGC sur votre site de travail.

Nous sommes également joignables par mail : [cfecgc.info.carmiest@sfr.fr](mailto:cfecgc.info.carmiest@sfr.fr)  
ou [cfecgc.filierisnord@gmail.com](mailto:cfecgc.filierisnord@gmail.com)

ou par notre site internet : [www.cfe-cgc-fnem.fr](http://www.cfe-cgc-fnem.fr)

## CONGES PAYES

Les délégués syndicaux sont intervenus en réunion de négociation pour signaler que certains collaborateurs, notamment les professionnels de santé, n'ont pas pu prendre leurs congés payés avant le 31 mai 2021. Pour la CFE-CGC il n'était pas acceptable que les salariés perdent leur CP.

La CAN a entendu cette demande et autorise à titre dérogatoire et exceptionnel cette année:

- **un report de la date limite des congés payés au 30 juin 2021, dans la limite de 5 CP,**
- **un abondement complémentaire de 5 jours de CP sur les CET déjà ouverts ou à ouvrir, au-delà des seuils conventionnels.**

## PRESTATIONS CSE

Lors de sa réunion du mois de mai, le CSE a été amené à donner son avis sur la prestation « rentrée scolaire ». La prestation sous forme de carte cadeaux sera servie aux enfants jusqu'à 25 ans révolus.

Le montant selon l'âge des enfants :

*Enfants nés de 2018 à 2016 : 30 €*

*Enfants nés de 2015 à 2011 : 70 €*

*Enfants nés de 2010 à 2004 \* : 120 €*

*Enfants nés de 2003 à 1996 \* : 170 €*

\*Sous réserve de fournir un certificat de scolarité à partir de 16 ans

**Toutes les demandes de la prestation rentrée scolaire devront être formulées avant 13 juillet 2021, y compris pour les enfants qui n'ont pas confirmation de la poursuite des études.**

## COG

Au vu de la fin de la COG 2018 /2021 au 31 décembre 2021, des réunions de travail ont débuté afin de faire le point sur la COG passée et une réflexion prospective sur la COG à venir.

SITE INTERNET : [www.cfe-cgc-fnem.fr](http://www.cfe-cgc-fnem.fr)

CONTACT : [cfecgc.info.carmiest@sfr.fr](mailto:cfecgc.info.carmiest@sfr.fr) ou [cfecgc.filierisnord@gmail.com](mailto:cfecgc.filierisnord@gmail.com)